

Financement d'initiatives innovantes MAIA

(Fonds d'amorçage/seed funds - Appel 2027, première vague)

Contexte. Le projet MAIA (“Maîtrise des Applications de l’IA”) vise à développer des solutions de recherche originales et génériques pour faire avancer l’explicabilité formelle et l’acceptabilité sociétale de l’IA, avec un focus sur trois domaines phares de l’alliance A2U (Université d’Artois, UPJV et ULCO) ainsi que pour la région Hauts-de-France (HdF); ces domaines sont la santé, la chimie et l’environnement. Parmi les appels récurrents du projet MAIA figure celui concernant le financement d’initiatives innovantes (seed funds).

Critères. Cet appel est ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l’alliance A2U travaillant dans l’un des 5 axes de MAIA : IA explicable (XAI), IA acceptable (AAI, questions SHS), applications de l’IA en santé, chimie, et environnement. Il vise à renforcer les interactions existantes entre les laboratoires partenaires de MAIA et à en promouvoir de nouvelles (notamment, dans une démarche interdisciplinaire). La priorité sera donc donnée aux projets collaboratifs intégrant plusieurs équipes ou laboratoires, ou un établissement externe (collectivité, entreprise, ...). Toute demande ci-blera en priorité i) l’amorçage d’un projet de recherche (TRL faible) : nouvelle collaboration, nouvelle thématique, etc. ii) le soutien à un projet relativement mature (TRL élevée) : mise au point d’un démonstrateur, diffusion d’un logiciel, valorisation avec la SATT, etc. iii) le renforcement des activités originales de nature appliquée : action expérimentale innovante, collecte de données originale (nouvelle base de données), etc. Le montant maximum éligible est de 20 000 euros.

Modalités de soumission et de sélection. Le dossier complet (**un seul fichier zip ou pdf** dont le nom commence par “funding”) est à envoyer à maia@univ-artois.fr avant la date butoir indiquée ci-dessous. Toute candidature donnera lieu à un accusé de réception sous 5 jours ouvrés. La demande doit être faite par un chercheur ou enseignant-chercheur (non-émérite) de l’alliance A2U. La structure du dossier devra respecter le format simple (formulaire + descriptif) donné dans le document “form funding” accompagnant cet appel. Les demandes déposées seront évaluées par le comité recherche de MAIA, et validées ensuite par le comité de pilotage.

Calendrier.

- Lancement de l’appel : 15 octobre 2026
- Clôture de l’appel (date limite de réception des demandes) : 25 novembre 2026
- Communication des résultats : 19 décembre 2026
- Période éligible pour le financement : de janvier 2027 à mars 2028

Toute valorisation (par exemple, publications) issue de ce soutien doit mentionner le projet MAIA :

- VE : This work was supported by State funding managed by the French National Research Agency (ANR) under France 2030 and by the European Union through NextGenerationEU, reference 22-EXES-0009.
- ou VF : Ce travail a bénéficié d’une aide de l’État gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 et par l’Union européenne NextGenerationEU portant la référence 22-EXES-0009.